

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 24 avril 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **12**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le VINGT-QUATRE AVRIL à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **12**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 9
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Didier LAURENS, Patrick LEGER.

Date de la convocation

17/04/2025

Absents excusés : 8 (dont 3 pouvoirs)
Pascal MIR, a donné pouvoir à Fabien CABROLIER,
Rodolphe DELETAGE, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,
Bruno SELAS, a donné pouvoir à Didier LAURENS,
Jérôme FRANQUES, absent excusé,
Nathalie GELY, absente excusée,
José LOPEZ, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

22/04/2025

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2025/04/027 – Budget principal 2025
Subvention annuelle de fonctionnement Association le Créneau

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par convention de partenariat du 19 avril 2016, il a été acté le versement annuel d'une subvention, au fonctionnement des activités gérées par l'association le Créneau. Le montant de la subvention est arrêté après examen des résultats de l'année précédente et des budgets prévisionnels.

Monsieur le Maire rappelle que l'association le Créneau a connu une restructuration de ses services en 2024, qui a amené une baisse des coûts de fonctionnement permettant de réduire le déficit annuel, mais pas de le résorber totalement.

Il rappelle également que le déménagement de l'association le Créneau et son installation dans les locaux de l'école Jean Auzel au mois de septembre vont potentiellement modifier la répartition des charges entre les Communes de Salles-la-Source et Marcillac-Vallon.

Monsieur le Maire propose d'allouer à l'association une aide de 50 000€, correspondant au montant de l'acompte versé chaque année au printemps.

Un deuxième versement sera effectué à l'automne lorsque les coûts de fonctionnement, à la suite de la réorganisation, auront été affinés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le versement à l'association le Créneau, d'un acompte sur la subvention de l'année 2025 de 50 000€,
- décide de fixer lors d'une prochaine séance le montant du solde, qui sera versé à l'automne,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :*

Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Accusé de réception en préfecture
012-211201389-20250424-202504_027-DE
Reçu le 06/05/2025

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ